



Circulaire n° 9276

du 06/06/2024

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit -
Modifications apportées à la réglementation de l'ESAHR dans le
courant de l'année scolaire 2023-2024

Cette circulaire complète la(les) circulaire(s) : 9119

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 30/04/2024
Documents à renvoyer	non

Résumé	Cette circulaire a pour but d'informer les PO et les directions de l'ESAHR des modifications apportées à la réglementations de l'ESAHR dans le courant de l'année scolaire 2023-2024
--------	--

Mots-clés	ESAHR - Modifications réglementaires
-----------	--------------------------------------

Remarque	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.
----------	---

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Ens. officiel subventionné Ens. libre subventionné Libre non confessionnel	Secondaire artistique à horaire réduit

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique - Etienne GILLIARD, directeur général

Personne de contact concernant la publication de la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
DETREZ Alain	Service général de l'Enseignement tout au long de la vie, Direction de l'ESAHR	02/690 87 04 alain.detrez@cfwb.be

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de l'Enseignement
Direction générale de l'Enseignement supérieur, de
l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche
scientifique

Modifications apportées à la
réglementation de l'ESAHR dans le
courant de l'année scolaire 2023-
2024

Mot d'introduction

Mesdames, Messieurs,

La législation de l'ESAHR a connu plusieurs changements au cours de l'année scolaire 2023-2024. Des modifications ont été apportées tant dans l'organisation des cours que dans la correspondance entre les cours et les fonctions, mais aussi dans la procédure d'approbation des programmes de cours.

La présente circulaire vise à compléter la [circulaire 9119](#) du 22 décembre 2023 qui vous exposait les nombreuses modifications apportées au décret du 2 juin 1998 et à l'arrêté du 6 juillet 1998, remplacé par l'arrêté du 11 octobre 2023.

Depuis la parution de cette dernière circulaire, d'autres textes réglementaires ont été modifiés ou abrogés. Il s'agit de :

- **l'arrêté du 21 février 2024** modifiant l'arrêté du 25 août 2022 fixant la correspondance entre les cours et les fonctions dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française ;
- **l'arrêté adopté par le Gouvernement le 29 mars 2024** abrogeant l'arrêté du 27 mai 2009 fixant les règles d'approbation des programmes de cours dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française. Ce texte doit encore être publié au Moniteur belge.

Par ailleurs, la présente circulaire vous informe des **mesures transitoires** prévues pour assurer le bon passage des élèves d'un système à un autre et la continuité du service.

Ainsi, concernant le traitement administratif des élèves inscrits dans l'ESAHR avant l'adoption de l'arrêté du 11 octobre 2023, et qui ne peuvent être pénalisés du fait des changements réglementaires intervenus durant leur cursus, les mesures transitoires permettent une bonne fin des études entreprises.

Concernant les programmes de cours, les mesures transitoires permettent aux pouvoirs organisateurs d'adapter leurs programmes de cours existants lorsque les modalités des cours ont été modifiées ou d'ouvrir relativement rapidement de nouveaux cours.

J'attire enfin votre attention sur la [FAQ](#) disponible sur les pages dédiées du site [enseignement.be](#) reprenant toutes les questions/réponses utiles en lien avec la réforme de la réglementation de l'ESAHR.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente circulaire et vous en souhaite bonne lecture.

Etienne GILLIARD

Directeur général



Table des matières

Personnes à contacter.....	5
I. Modifications apportées dans l'organisation des cours.....	6
1. Nouveaux cours.....	6
2. Cours modifiés.....	6
3. Mesures transitoires relatives aux inscriptions 2024-2025	8
3.1. Elèves inscrits dans un cours de base qui reste un cours de base	8
3.2. Elèves inscrits dans un cours complémentaire qui reste un cours complémentaire.....	9
3.3. Elèves inscrits dans un cours complémentaire qui devient un cours de base	10
II. Modifications apportées dans la correspondance entre les cours et les fonctions	10
1. Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace.....	10
1.1. Tableau de correspondance cours/fonctions	10
1.2. Tableau de correspondance fonctions/cours	12
2. Domaine de la musique	13
2.1. Tableau de correspondance cours/fonctions	13
2.2. Tableau de correspondance fonctions/cours	19
3. Domaine des arts de la parole et du théâtre	25
3.1. Tableau de correspondance cours/fonctions	25
3.2. Tableau de correspondance fonctions/cours	25
4. Domaine de la danse.....	26
4.1. Tableau de correspondance cours/fonctions	26
4.2. Tableau de correspondance fonctions/cours	27
III. Modifications apportées à la procédure d'approbation des programmes de cours	29
1. Rappel des dispositions décrétales	29
2. Nouvelle procédure d'approbation des programmes de cours	29
2.1. Cas d'un programme de cours de référence	30
A. Procédure d'approbation	30
B. Adhésion d'un pouvoir organisateur à un programme de cours de référence.....	30
C. Accès aux programmes de cours de référence	31
2.2. Cas d'un programme de cours introduit par un pouvoir organisateur 31	
A. Procédure d'approbation	31
B. Entrée en vigueur	32

3. Mesures transitoires	32
3.1. Cours nouvellement créés.....	32
3.2. Cours modifiés.....	33



Personnes à contacter

- **Direction de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit**

Identité	Fonction	Matière	Coordonnées
DETREZ Alain	Directeur	Direction de l'ESAHR	02 / 690 87 04 alain.detrez@cfwb.be
SOTTIAUX Dominique	Chargé de mission	Gestion des programmes de cours	02 / 690 87 22 dominique.sottiaux@cfwb.be

I. Modifications apportées dans l'organisation des cours

1. Nouveaux cours

Par « nouveaux cours », l'on entend des cours créés par l'arrêté du 11 octobre 2023 *relatif au référentiel de compétences, à l'organisation des cours ainsi qu'à l'admission et à la régularité des élèves dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française*, avec de nouveaux intitulés. Les nouveaux cours sont les suivants :

- 1° pour le domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace :
 - a) le cours complémentaire de techniques artistiques ;

- 2° pour le domaine de la musique :
 - a) le cours de base d'analyse musicale ;
 - b) le cours complémentaire d'ensemble pop ;
 - c) le cours complémentaire d'ensemble musical de transmission orale ;
 - d) le cours complémentaire de clavier d'accompagnement ;

- 3° pour le domaine des arts de la parole et du théâtre :
 - a) le cours d'écriture ;

- 4° pour le domaine de la danse :
 - a) le cours de base préparatoire à la danse ;
 - b) le cours complémentaire de danses urbaines ;
 - c) le cours complémentaire de techniques d'improvisation – composition ;
 - d) le cours complémentaire d'improvisation chorégraphique, spécialité claquettes ;
 - e) le cours complémentaire d'atelier chorégraphique pluridisciplinaire ;
 - f) le cours complémentaire de répertoire de la danse classique, variations féminines.

2. Cours modifiés

Par « cours modifiés », l'on entend des cours qui existaient avant l'arrêté du 11 octobre 2023 précité, mais dont la structure et le cas échéant l'intitulé ont été modifiés par celui-ci. Tel est le cas des cours complémentaires devenus cours de base, des cours qui ont été fusionnés ou scindés ou encore des cours dont l'intitulé a été reformulé.

Le tableau ci-dessous reprend la liste de ces cours modifiés dans la colonne de gauche, dans leur intitulé et leur structure actuels, avec en comparaison, dans la colonne de droite, leurs anciens intitulé et structure :

Cours dans leurs nouveaux intitulé et structure	Cours dans leurs anciens intitulé et structure
1° pour le domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace	
dessin d'architecture et maquettisme (cours de base)	techniques artistiques, spécialité dessin d'architecture et maquettisme (cours complémentaire)
2° pour le domaine de la musique	
formation générale jazz (cours de base)	formation générale jazz (cours complémentaire)
formation instrumentale, spécialité carillon (cours de base)	instruments patrimoniaux, spécialité carillon (cours complémentaire)
formation instrumentale, spécialité cornet à bouquin (cours de base)	instruments patrimoniaux, spécialité cornet à bouquin (cours complémentaire)
formation instrumentale, spécialité guitare électrique (cours de base)	instruments patrimoniaux, spécialité guitare électrique (cours complémentaire)
formation instrumentale de tradition locale, spécialité accordéon diatonique (cours de base)	instruments patrimoniaux, spécialité accordéon diatonique (cours complémentaire)
formation instrumentale de tradition locale, toutes spécialités (cours de base)	instruments patrimoniaux, toutes spécialités (cours complémentaire)
écriture musicale (cours de base)	écriture musicale et analyse (cours complémentaire)
création musicale numérique (cours de base)	création musicale numérique (cours complémentaire)
composition de musique électroacoustique (cours de base)	musique électroacoustique (cours complémentaire)
formation instrumentale, spécialité cornemuse et musette (cours de base)	formation instrumentale, spécialité cornemuse (cours de base) formation instrumentale, spécialité musette (cours de base)
chant choral (cours complémentaire)	chant d'ensemble (cours complémentaire)
rythmes et rythmiques (cours complémentaire)	pratique des rythmes musicaux du monde (cours complémentaire) rythmique (cours complémentaire)
lecture à vue instrumentale (cours complémentaire)	lecture à vue – transposition (cours complémentaire)
Transposition (cours complémentaire)	lecture à vue – transposition (cours complémentaire)
histoire de la musique et audition commentée (cours complémentaire)	histoire de la musique - analyse
clavier pour chanteurs	claviers pour chanteurs
improvisation musicale (cours complémentaire)	improvisation (cours complémentaire)
3° pour le domaine des arts de la parole et du théâtre	
corps et voix (cours complémentaire)	techniques corps voix (cours complémentaire)
analyse et histoire de la littérature et du théâtre (cours complémentaire)	histoire de la littérature et du théâtre (cours complémentaire)
4° pour le domaine de la danse	
claquettes (cours de base)	danse jazz, spécialité claquettes (cours complémentaire)
expression chorégraphique-spécialité : danse classique (cours complémentaire)	danse classique, spécialité expression chorégraphique (cours complémentaire)

expression chorégraphique-spécialité : danse contemporaine (cours complémentaire)	danse contemporaine, spécialité expression chorégraphique (cours complémentaire)
expression chorégraphique-spécialité : danse jazz (cours complémentaire)	danse contemporaine, spécialité expression chorégraphique (cours complémentaire)
histoire de la danse (cours complémentaire)	danse classique, spécialité histoire de la danse (cours complémentaire)
	danse contemporaine, spécialité histoire de la danse (cours complémentaire)
	danse jazz, spécialité histoire de la danse (cours complémentaire)
répertoire de la danse classique, variations masculines (cours complémentaires)*	danse classique pour garçons

*NB : le classement de ce cours dans la catégorie « cours modifiés » est une correction par rapport à la circulaire 9119.

3. Mesures transitoires relatives aux inscriptions 2024-2025

Les mesures transitoires ont pour objectif d'assurer au mieux, en ce qui concerne le cursus des élèves, le passage de l'ancienne à la nouvelle organisation prévue par l'arrêté du 11 octobre 2023.

Trois cas peuvent se produire :

- les élèves inscrits dans un cours de base ;
- les élèves inscrits dans un cours complémentaire ;
- les élèves inscrits sans un cours complémentaire devenu cours de base.

3.1. Elèves inscrits dans un cours de base qui reste un cours de base

Les élèves inscrits dans un cours de base dont la fin du cursus est prévue en juillet 2026 au plus tard achèvent leurs études dans l'ancienne organisation définie dans l'arrêté du 6 juillet 1998 *relatif à l'organisation des cours ainsi qu'à l'admission et à la régularité des élèves de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française*. Concrètement, cette mesure concerne donc les élèves qui termineront leurs études en 2024-2025 ou en 2025-2026.

Les autres élèves, soit qu'ils commencent leurs études soit qu'ils les aient entamées à un stade moins avancé, seront quant à eux soumis à la nouvelle organisation dès la rentrée 2024-2025.

Dans ce cas, le conseil de classe et d'admission détermine dans quelle année d'études ces élèves doivent être inscrits.

3.2. Elèves inscrits dans un cours complémentaire qui reste un cours complémentaire

L'arrêté du 11 octobre 2023 établit deux régimes quant au nombre d'années de fréquentation des cours complémentaires.

Certains cours sont désormais organisés à raison d'une année de fréquentation au minimum. L'élève a donc la possibilité de se réinscrire dans ces cours pour une durée indéterminée.

Exemples :

- en musique, les cours d'ensemble ;
- en arts de la parole et du théâtre, les cours d'ateliers ;
- en danse, tous les cours complémentaires.

Pour cette catégorie de cours, le passage de l'ancienne à la nouvelle réglementation ne pose pas de problèmes, les élèves qui y étaient inscrits pouvant continuer de les fréquenter sans limite de temps.

D'autres cours sont organisés en fonction d'un cursus défini par un nombre maximal d'années de fréquentation.

Exemples :

- en musique, le cours de rythmes et de rythmiques (maximum 8 années) ;
- en arts de la parole et du théâtre, le cours d'improvisation théâtrale (maximum 8 années).

Pour cette catégorie de cours, les élèves qui y étaient inscrits sous l'ancienne réglementation doivent être considérés comme inscrits en année « 1 » dès la rentrée scolaire 2024-2025.

Exemple : un élève suit depuis 6 ans le cours d'histoire de la musique, organisé à raison de 8 années de fréquentation sous l'ancienne réglementation. A partir de l'année scolaire 2024-2025, où s'applique la nouvelle réglementation, cet élève pourra s'inscrire dans ce cours dès la première année du cours d'histoire, désormais organisé en 6 ans. Dans cet exemple, les compteurs sont remis à zéro et l'élève pourra suivre le cours d'histoire de la musique pendant 6 ans.

Là encore, le conseil de classe et d'admission pourra néanmoins décider dans quelle année d'études l'élève sera inscrit en fonction des années déjà suivies sous l'ancienne réglementation.

3.3. Elèves inscrits dans un cours complémentaire qui devient un cours de base

Ce cas pourrait être rencontré en particulier dans le domaine de la musique (cf. *supra*, I.2.).

L'élève pourra être traité comme dans le cas précédent (cf. *supra*, I.3.3.2.), moyennant aussi la décision du conseil de classe et d'admission.

II. Modifications apportées dans la correspondance entre les cours et les fonctions

La création de nouveaux cours a nécessité la modification des annexes à l'arrêté du 25 août 2022 *fixant la correspondance entre les cours et les fonctions dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française*. Pour cette matière, il convient désormais de se référer à l'arrêté modificatif du 21 février 2024.

Ces correspondances sont établies dans les tableaux suivants, repris sous les points 1 à 4, mentionnant par domaine quels sont les fonctions définies par rapport aux cours et à l'inverse quels sont les cours définis par rapport aux fonctions.

1. Domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace

1.1. Tableau de correspondance cours/fonctions

Cours	Fonction
aménagement d'intérieur et décoration	professeur d'aménagement intérieur et décoration
art du livre : reliure	professeur d'art du livre : reliure
art du livre : typographie et étude de la lettre	professeur d'art du livre : typographie et étude de la lettre
art du verre	professeur d'art du verre
arts monumentaux	professeur d'arts monumentaux
arts numériques	professeur d'arts numériques

bijouterie	professeur de bijouterie
céramique	professeur de céramique
cinégraphie	professeur de cinégraphie
cinéma d'animation	professeur de cinéma d'animation
création textile	professeur de création textile
design	professeur de design
dessin	professeur de dessin
dessin d'architecture et maquettisme	professeur de dessin d'architecture et maquettisme
ébénisterie	professeur d'ébénisterie
ferronnerie	professeur de ferronnerie
formation pluridisciplinaire	professeur de formation pluridisciplinaire
gravure	professeur de gravure
histoire de l'art et analyse esthétique	professeur d'histoire de l'art et analyse esthétique
illustration et bande dessinée	professeur d'illustration et bande dessinée
infographie	professeur d'infographie
lithographie	professeur de lithographie
métal	professeur de métal
peinture	professeur de peinture
photographie	professeur de photographie
poterie	professeur de poterie
pratiques expérimentales	professeur de pratiques expérimentales
publicité et communication visuelle	professeur de publicité et communication visuelle
restauration d'œuvres et d'objets d'art	professeur de restauration d'œuvres et objets d'arts
scénographie	professeur de scénographie
sculpture	professeur de sculpture
sérigraphie	professeur de sérigraphie
stylisme, parures et masques	professeur de stylisme, parures et masques
techniques artistiques	professeur de techniques artistiques
technologie de la terre et des émaux	professeur de technologie de la terre et des émaux
vidéographie	professeur de vidéographie

vitrail	professeur de vitrail
---------	-----------------------

1.2. Tableau de correspondance fonctions/cours

Fonction	Cours
professeur d'aménagement intérieur et décoration	aménagement d'intérieur et décoration
professeur d'art du livre : reliure	art du livre : reliure
professeur d'art du livre : typographie et étude de la lettre	art du livre : typographie et étude de la lettre
professeur d'art du verre	art du verre
professeur d'arts monumentaux	arts monumentaux
professeur d'arts numériques	arts numériques
professeur de bijouterie	bijouterie
professeur de céramique	céramique
professeur de cinégraphie	cinégraphie
professeur de cinéma d'animation	cinéma d'animation
professeur de création textile	création textile
professeur de design	design
professeur de dessin	dessin
professeur de dessin d'architecture et maquettisme	dessin d'architecture et maquettisme
professeur d'ébénisterie	ébénisterie
professeur de ferronnerie	ferronnerie
professeur de formation pluridisciplinaire	formation pluridisciplinaire
professeur de gravure	gravure
professeur d'histoire de l'art et analyse esthétique	histoire de l'art et analyse esthétique
professeur d'illustration et bande dessinée	illustration et bande dessinée
professeur d'infographie	infographie
professeur de lithographie	lithographie
professeur de métal	métal
professeur de peinture	peinture

professeur de photographie	photographie
professeur de poterie	poterie
professeur de pratiques expérimentales	pratiques expérimentales
professeur de publicité et communication visuelle	publicité et communication visuelle
professeur de restauration d'œuvres et objets d'arts	restauration d'œuvres et d'objets d'art
professeur de scénographie	scénographie
professeur de sculpture	sculpture
professeur de sérigraphie	sérigraphie
professeur de stylisme, parures et masques	stylisme, parures et masques
professeur de techniques artistiques	techniques artistiques
professeur de technologie de la terre et des émaux	technologie de la terre et des émaux
professeur de vidéographie	vidéographie
professeur de vitrail	vitrail

2. Domaine de la musique

2.1. Tableau de correspondance cours/fonctions

Cours	Fonction
accordéon chromatique	professeur d'accordéon chromatique
accordéon diatonique	professeur de formation instrumentale de tradition locale, spécialité accordéon diatonique
accordéon jazz	professeur d'accordéon jazz
alto	professeur d'alto
alto jazz	professeur de violon jazz
analyse musicale	professeur d'analyse et écriture musicales
	professeur d'histoire de la musique et analyse musicale
art lyrique	professeur d'art lyrique
basson	professeur de basson
Basson baroque et classique	professeur basson baroque et classique
batterie jazz	professeur de batterie jazz

carillon	professeur de carillon
chant	professeur de chant
chant choral	professeur de chant choral
chant jazz	professeur de chant jazz
chant pop	professeur de chant pop
clarinette	professeur de clarinette
clarinette jazz	professeur de bois jazz
clavecin	professeur de clavecin
clavier d'accompagnement	professeur chargé de l'accompagnement au piano
	professeur de clavecin
	professeur de claviers jazz
	professeur d'orgue
	professeur de piano
clavier jazz	professeur de claviers jazz
clavier pour chanteurs	professeur chargé de l'accompagnement au piano
	professeur de clavecin
	professeur de claviers jazz
	professeur d'orgue
	professeur de piano
composition de musique électroacoustique	professeur de composition de musique électroacoustique
contrebasse	professeur de contrebasse
contrebasse jazz	professeur de contrebasse jazz
	professeur de guitare basse jazz
cor	professeur de cor
cor jazz	professeur de cuivres jazz
cor naturel	professeur de cor naturel
cornemuse et musette	professeur de cornemuse et musette
cornet à bouquin	professeur de cornet à bouquin
création musicale numérique	professeur de création musicale numérique
écriture musicale	professeur d'analyse et écriture musicales
ensemble instrumental	professeur d'ensemble instrumental
ensemble musical de transmission orale	professeur d'ensemble instrumental

	professeur de formation instrumentale de tradition locale
ensemble jazz	professeur d'accordéon jazz
	professeur de batterie jazz
	professeur de bois jazz
	professeur de chant jazz
	professeur de claviers jazz
	professeur de contrebasse jazz
	professeur de cuivres jazz
	professeur de guitare basse jazz
	professeur de guitare jazz
	professeur d'harmonica jazz
	professeur de vibraphone jazz
	professeur de violon jazz
ensemble pop	professeur d'accordéon jazz
	professeur de batterie jazz
	professeur de bois jazz
	professeur de chant jazz
	professeur de chant pop
	professeur de claviers jazz
	professeur de contrebasse jazz
	professeur de cuivres jazz
	professeur d'ensemble instrumental
	professeur de guitare basse jazz
	professeur de guitare électrique
	professeur de guitare jazz
	professeur d'harmonica jazz
	professeur de vibraphone jazz
professeur de violon jazz	
expression corporelle	professeur d'expression corporelle
flûte à bec	professeur de flûte à bec
flûte traversière	professeur de flûte traversière
flûte traversière baroque et classique	professeur de flûte traversière baroque et classique

flûte traversière jazz	professeur de bois jazz
formation générale jazz	professeur de formation générale jazz
formation musicale	professeur de formation musicale
formation musicale, module chant collectif	professeur d'art lyrique
	professeur de chant
	professeur de chant choral
	professeur de chant jazz
	professeur de chant pop
	professeur de formation musicale
formation musicale, module culture musicale et analyse	professeur d'analyse et écriture musicales
	professeur d'histoire de la musique et analyse musicale
	professeur de formation musicale
formation musicale, module lecture	professeur d'accordéon chromatique
	professeur d'alto
	professeur d'art lyrique
	professeur d'ensemble instrumental
	professeur de basson
	professeur de basson baroque et classique
	professeur de carillon
	professeur de chant
	professeur de chant choral
	professeur de clarinette
	professeur de clavecin
	professeur de contrebasse
	professeur de cor
	professeur de cor naturel
	professeur de cornemuse et musette
	professeur de cornet à bouquin
	professeur de flûte à bec
	professeur de flûte traversière
professeur de flûte traversière baroque et classique	
professeur de formation musicale	

	professeur de guitare
	professeur de harpe
	professeur de hautbois
	professeur de hautbois baroque et classique
	professeur de lecture à vue instrumentale et transposition
	professeur de luth
	professeur de mandoline
	professeur de musique de chambre instrumentale
	professeur d'orgue
	professeur de percussions
	professeur de piano
	professeur de pianoforte
	professeur de saxophone
	professeur de trombone à coulisse
	professeur de trompette
	professeur de trompette naturelle
	professeur de tuba
	professeur de viole de gambe
	professeur de violon
	professeur de violon baroque
	professeur de violoncelle
	professeur de violoncelle baroque
formation musicale, module rythme	professeur de batterie jazz
	professeur de formation générale jazz
	professeur de formation musicale
	professeur de percussions
	professeur de rythmes et rythmiques
guitare	professeur de guitare
guitare d'accompagnement	professeur de guitare
	professeur de guitare électrique
	professeur de guitare jazz

guitare basse jazz	professeur de contrebasse jazz
	professeur de guitare basse jazz
	professeur de guitare jazz
guitare électrique	professeur de guitare électrique
guitare jazz	professeur de guitare jazz
harmonica jazz	professeur d'harmonica jazz
harpe	professeur de harpe
hautbois	professeur de hautbois
hautbois baroque et classique	professeur de hautbois baroque et classique
histoire de la musique et audition commentée	professeur d'histoire de la musique et analyse musicale
improvisation musicale	professeur d'improvisation musicale
Instruments de tradition locale, autres spécialités	professeur de formation instrumentale de tradition locale, autres spécialités (hors accordéon diatonique)
lecture à vue instrumentale	professeur de lecture à vue instrumentale et transposition
luth	professeur de luth
mandoline	professeur de mandoline
musique de chambre instrumentale	professeur de musique de chambre instrumentale
musique de chambre vocale	professeur de chant
orgue	professeur d'orgue
percussions	professeur de percussions
piano	professeur de piano
pianoforte	professeur de pianoforte
rythmes et rythmiques	professeur de rythmes et rythmiques
saxophone	professeur de saxophone
saxophone jazz	professeur de bois jazz
transposition	professeur de lecture à vue instrumentale et transposition
trombone à coulisse	professeur de trombone à coulisse
trombone jazz	professeur de cuivres jazz
trompette	professeur de trompette
trompette jazz	professeur de cuivres jazz

trompette naturelle	professeur de trompette naturelle
tuba	professeur de tuba
tuba jazz	professeur de cuivres jazz
vibraphone jazz	professeur de vibraphone jazz
viole de gambe	professeur de viole de gambe
violon	professeur de violon
violon baroque	professeur de violon baroque
violon jazz	professeur de violon jazz
violoncelle	professeur de violoncelle
violoncelle baroque	professeur de violoncelle baroque
violoncelle jazz	professeur de contrebasse jazz
	professeur de violon jazz

2.2. Tableau de correspondance fonctions/cours

Fonction	Cours
professeur chargé de l'accompagnement au piano	clavier d'accompagnement
	clavier pour chanteurs
professeur d'accordéon chromatique	accordéon chromatique
	formation musicale, module lecture
professeur d'accordéon jazz	accordéon jazz
	ensemble jazz
	ensemble pop
professeur d'alto	alto
	formation musicale, module lecture
professeur d'analyse et écriture musicales	analyse musicale
	écriture musicale
	formation musicale, module culture musicale et analyse
professeur d'art lyrique	art lyrique
	formation musicale, module chant collectif
	formation musicale, module lecture
professeur de basson	basson
	formation musicale, module lecture

professeur de basson baroque et classique	formation musicale, module lecture
professeur de batterie jazz	batterie jazz
	ensemble jazz
	ensemble pop
	formation musicale, module rythme
professeur de bois jazz	clarinette jazz
	ensemble jazz
	ensemble pop
	flûte traversière jazz
	saxophone jazz
professeur de carillon	carillon
	formation musicale, module lecture
professeur de chant	chant
	formation musicale, module chant collectif
	formation musicale, module lecture
	musique de chambre vocale
professeur de chant choral	chant choral
	formation musicale, module chant collectif
	formation musicale, module lecture
professeur de chant jazz	chant jazz
	ensemble jazz
	ensemble pop
	formation musicale, module chant collectif
professeur de chant pop	chant pop
	ensemble pop
	formation musicale, module chant collectif
professeur de clarinette	clarinette
	formation musicale, module lecture
professeur de clavecin	clavecin
	clavier d'accompagnement
	clavier pour chanteurs
	formation musicale, module lecture
professeur de claviers jazz	clavier d'accompagnement
	clavier jazz

	clavier pour chanteurs
	ensemble jazz
	ensemble pop
professeur de composition de musique électroacoustique	composition de musique électroacoustique
professeur de contrebasse	contrebasse
	formation musicale, module lecture
professeur de contrebasse jazz	contrebasse jazz
	ensemble jazz
	ensemble pop
	guitare basse jazz
	violoncelle jazz
professeur de cor	cor
	formation musicale, module lecture
professeur de cor naturel	cor naturel
	formation musicale, module lecture
professeur de cornemuse et musette	cornemuse et musette
	formation musicale, module lecture
professeur de cornet à bouquin	cornet à bouquin
	formation musicale, module lecture
professeur de création musicale numérique	création musicale numérique
professeur de cuivres jazz	cor jazz
	ensemble jazz
	ensemble pop
	trombone jazz
	trompette jazz
	tuba jazz
professeur d'ensemble instrumental	ensemble instrumental
	ensemble instrumental de transmission orale
	ensemble pop
	formation musicale, module lecture
professeur d'expression corporelle	expression corporelle
professeur de flûte à bec	flûte à bec

	formation musicale, module lecture
professeur de flûte traversière	flûte traversière
	formation musicale, module lecture
professeur de flûte traversière baroque et classique	flûte traversière baroque et classique
	formation musicale, module lecture
professeur de formation générale jazz	formation générale jazz
	formation musicale, module rythme
professeur de formation instrumentale de tradition locale	ensemble musical de transmission orale
professeur de formation instrumentale de tradition locale, spécialité accordéon diatonique	accordéon diatonique
professeur de formation instrumentale de tradition locale, autres spécialités (hors accordéon diatonique)	Instruments de tradition locale, autres spécialités
professeur de formation musicale	formation musicale
	formation musicale, module chant collectif
	formation musicale, module culture musicale et analyse
	formation musicale, module lecture
	formation musicale, module rythme
professeur de guitare	formation musicale, module lecture
	guitare
	guitare d'accompagnement
professeur de guitare basse jazz	contrebasse jazz
	ensemble jazz
	ensemble pop
	guitare basse jazz
professeur de guitare électrique	ensemble pop
	guitare d'accompagnement
	guitare électrique
professeur de guitare jazz	ensemble jazz
	ensemble pop
	guitare d'accompagnement
	guitare basse jazz

	guitare jazz
professeur d'harmonica jazz	ensemble jazz
	ensemble pop
	harmonica jazz
professeur de harpe	formation musicale, module lecture
	harpe
professeur de hautbois	formation musicale, module lecture
	hautbois
professeur de hautbois baroque et classique	formation musicale, module lecture
	hautbois baroque et classique
professeur d'histoire de la musique et analyse musicale	analyse musicale
	formation musicale, module culture musicale et analyse
	histoire de la musique et audition commentée
professeur d'improvisation musicale	improvisation musicale
professeur de lecture à vue instrumentale et transposition	formation musicale, module lecture
	lecture à vue instrumentale
	transposition
professeur de luth	formation musicale, module lecture
	luth
professeur de mandoline	formation musicale, module lecture
	mandoline
professeur de musique de chambre instrumentale	formation musicale, module lecture
	musique de chambre instrumentale
professeur d'orgue	clavier d'accompagnement
	clavier pour chanteurs
	formation musicale, module lecture
	orgue
professeur de percussions	formation musicale, module lecture
	formation musicale, module rythme
	percussions
professeur de piano	clavier d'accompagnement
	clavier pour chanteurs

	formation musicale, module lecture
	piano
professeur de pianoforte	formation musicale, module lecture
	pianoforte
professeur de rythmes et rythmiques	formation musicale, module rythme
	rythmes et rythmiques
professeur de saxophone	formation musicale, module lecture
	saxophone
professeur de trombone à coulisse	formation musicale, module lecture
	trombone à coulisse
professeur de trompette	formation musicale, module lecture
	trompette
professeur de trompette naturelle	formation musicale, module lecture
	trompette naturelle
professeur de tuba	formation musicale, module lecture
	tuba
professeur de vibraphone jazz	ensemble jazz
	ensemble pop
	vibraphone jazz
professeur de viole de gambe	formation musicale, module lecture
	viole de gambe
professeur de violon	formation musicale, module lecture
	violon
professeur de violon baroque	formation musicale, module lecture
	violon baroque
professeur de violon jazz	alto jazz
	ensemble jazz
	ensemble pop
	violon jazz
	violoncelle jazz
professeur de violoncelle	formation musicale, module lecture
	violoncelle
professeur de violoncelle baroque	formation musicale, module lecture
	violoncelle baroque

3. Domaine des arts de la parole et du théâtre

3.1. Tableau de correspondance cours/fonctions

Cours	Fonctions
analyse et histoire de la littérature et du théâtre	professeur d'histoire de la littérature et d'histoire du théâtre
atelier déclamation	professeur de diction-déclamation
atelier théâtre	professeur d'art dramatique
corps et voix	professeur d'art dramatique
	professeur de diction-déclamation
déclamation	professeur de diction-déclamation
écriture	professeur d'art dramatique
	professeur de diction-déclamation
éloquence	professeur de diction-déclamation
expression corporelle	professeur d'expression corporelle
formation pluridisciplinaire	professeur d'art dramatique
	professeur de diction-déclamation
improvisation théâtrale	professeur d'art dramatique
orthophonie	professeur de diction-déclamation
techniques du spectacle	professeur d'art dramatique
théâtre	professeur d'art dramatique

3.2. Tableau de correspondance fonctions/cours

Fonctions	Cours
professeur d'art dramatique	atelier théâtre
	corps et voix
	écriture
	formation pluridisciplinaire
	improvisation théâtrale
	techniques du spectacle
	théâtre

professeur de diction-déclamation	atelier déclamation
	corps et voix
	déclamation
	écriture
	éloquence
	formation pluridisciplinaire
	orthophonie
professeur d'expression corporelle	expression corporelle
professeur d'histoire de la littérature et d'histoire du théâtre	analyse et histoire de la littérature et du théâtre

4. Domaine de la danse

4.1. Tableau de correspondance cours/fonctions

Cours	Fonction
atelier chorégraphique pluridisciplinaire	professeur de claquettes
	professeur de danse classique
	professeur de danse contemporaine
	professeur de danse jazz
	professeur de danses urbaines
barre au sol	professeur de danse classique
	professeur de danse contemporaine
	professeur de danse jazz
claquettes	professeur de claquettes
cours préparatoire à la danse	professeur de danse classique
	professeur de danse contemporaine
	professeur de danse jazz
danse classique	professeur de danse classique
danse contemporaine	professeur de danse contemporaine
danse jazz	professeur de danse jazz
danse traditionnelle	professeur de danse traditionnelle
danses urbaines	professeur de danses urbaines
étude du mouvement	professeur de danse classique

	professeur de danse contemporaine
	professeur de danse jazz
expression chorégraphique, spécialité claquettes	professeur de claquettes
expression chorégraphique, spécialité danse classique	professeur de danse classique
expression chorégraphique, spécialité danse contemporaine	professeur de danse contemporaine
expression chorégraphique, spécialité danse jazz	professeur de danse jazz
histoire de la danse	professeur de claquettes
	professeur de danse classique
	professeur de danse contemporaine
	professeur de danse jazz
	professeur de danse traditionnelle
	professeur de danses urbaines
pointes	professeur de danse classique
répertoire de la danse classique, variations masculines	professeur de danse classique
répertoire de la danse classique, variations féminines	professeur de danse classique
techniques d'improvisation - composition	professeur de danse contemporaine

4.2. Tableau de correspondance fonctions/cours

Fonction	Cours
professeur de claquettes	atelier chorégraphique pluridisciplinaire
	claquettes
	expression chorégraphique, spécialité claquettes
	histoire de la danse
professeur de danse classique	atelier chorégraphique pluridisciplinaire
	barre au sol
	cours préparatoire à la danse
	danse classique
	étude du mouvement

	expression chorégraphique, spécialité danse classique
	histoire de la danse
	pointes
	répertoire de la danse classique, variations masculines
	répertoire de la danse classique, variations féminines
professeur de danse contemporaine	atelier chorégraphique pluridisciplinaire
	barre au sol
	cours préparatoire à la danse
	danse contemporaine
	étude du mouvement
	expression chorégraphique, spécialité danse contemporaine
	histoire de la danse
	techniques d'improvisation - composition
professeur de danse jazz	atelier chorégraphique pluridisciplinaire
	barre au sol
	cours préparatoire à la danse
	danse jazz
	étude du mouvement
	expression chorégraphique, spécialité danse jazz
	histoire de la danse
professeur de danse traditionnelle	danse traditionnelle
	histoire de la danse
professeur de danses urbaines	atelier chorégraphique pluridisciplinaire
	danses urbaines
	histoire de la danse

III. Modifications apportées à la procédure d'approbation des programmes de cours

1. Rappel des dispositions décrétales

L'article 4, § 4, du décret du 2 juin 1998 *organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française* dispose qu'en fonction des structures de cours définis au § 3, « le Pouvoir organisateur détermine le programme de chacun des cours qu'il soumet à l'approbation du Gouvernement.

Le Pouvoir organisateur peut également adhérer à un programme de cours proposé par une ou plusieurs organisations représentatives de pouvoirs organisateurs et approuvé par le Gouvernement après avis du Conseil général.

Chaque modification à un programme de cours doit être soumise à l'approbation du Gouvernement.

Le Gouvernement fixe les règles d'approbation des programmes de cours. ».

L'article 6 du décret précité dispose que « L'approbation par le Gouvernement d'un programme de cours visé à l'article 4, § 4, est également requise pour l'admission aux subventions des cours artistiques de base ou complémentaires. ».

2. Nouvelle procédure d'approbation des programmes de cours

La nouvelle procédure fixée par l'arrêté¹ *fixant les règles d'approbation des programmes de cours dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française* abrogeant celui du 29 mars 2024 est principalement caractérisée par deux innovations majeures :

1° les pouvoirs organisateurs peuvent désormais envoyer un programme de cours **entre le 15 octobre et le 30 avril** de l'année scolaire. Cette dernière date remplace donc celle du 15 février prévue dans l'ancienne procédure et permet un examen des programmes sur la plus grande partie de l'année scolaire ;

2° en cas d'avis négatif du service d'Inspection (sur les programmes de cours introduits par un pouvoir organisateur) ou d'avis négatif du Conseil général de l'ESHR (sur les programmes de cours de référence introduits par une ou plusieurs fédérations de pouvoirs organisateurs), le projet de programme est renvoyé directement à leur(s)

¹ Cet arrêté n'est pas publié au *Monsieur belge* au moment de la rédaction de la présente circulaire. Il peut toutefois être consulté dès maintenant, dans sa version approuvée par le Gouvernement, sur les pages dédiées à l'ESHR du site enseignement.be, rubriques « Liens utiles » et « FAQ ».

auteur(s), et non plus communiqué au Gouvernement. Cela permet d'alléger et d'accélérer la procédure d'approbation des programmes.

2.1. Cas d'un programme de cours de référence

A. Procédure d'approbation

Les programmes de cours de référence sont rédigés par une ou plusieurs organisations représentatives des pouvoirs organisateurs. Celles-ci peuvent demander l'appui d'experts extérieurs, ainsi que de représentants de l'Inspection compétents pour le domaine d'enseignement concerné, conformément à l'article 6, § 4, 2° du décret du 10 janvier 2019 *relatif au Service général de l'Inspection*, concernant les missions d'expertise pédagogique à des fins d'appui dans le cadre de l'élaboration de programmes de cours interréseaux².

Le projet de programme de cours de référence est envoyé à l'administration par courrier électronique au plus tard le 1^{er} avril de l'année scolaire en cours.

L'administration en accuse bonne réception, lui attribue un numéro d'ordre et le transmet au Conseil général qui rend son avis conformément à l'article 121, § 2, 2° du décret du 2 juin 1998 *organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française*, ainsi qu'à l'article 5 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 juillet 2019 *déterminant les règles de fonctionnement du Conseil général de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française*.

En cas d'avis favorable du Conseil général, le projet de programme de cours de référence est soumis à l'approbation du Gouvernement ou de son délégué. Celui-ci communique sa décision aux organisations représentatives de pouvoirs organisateurs concernées et l'administration assure par voie de circulaire ministérielle, dans les trente jours calendrier, la publicité du programme de cours de référence approuvé.

En cas d'avis défavorable du Conseil général, dûment motivé, le projet de programme de cours de référence est renvoyé à la ou aux organisations représentatives des pouvoirs organisateurs pour amendements. Le projet amendé peut être à nouveau soumis à l'avis du Conseil général³.

B. Adhésion d'un pouvoir organisateur à un programme de cours de référence

Un pouvoir organisateur peut choisir à tout moment d'adhérer à un programme de cours de référence soit en cas d'organisation d'un nouveau cours, soit en remplacement d'un programme déjà approuvé.

² Article 5 de l'arrêté *fixant les règles d'approbation des programmes de cours dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit*.

³ *Ibid.*, article 6.

Il en informe l'administration, selon la procédure décrite dans la circulaire 8942 du 7 juin 2023, en mentionnant l'intitulé et le numéro qui a été attribué au programme de cours par l'administration qui en accuse bonne réception⁴.

C. Accès aux programmes de cours de référence

Ces programmes de cours sont téléchargeables :

- sur enseignement.be – via les pages de l'ESAHR – rubrique « Programmes de cours de référence » ;
- sur les sites Internet des fédérations de pouvoirs organisateurs :
 - www.cecp.be/esahr
 - www.felsi.eu/esahr

2.2. Cas d'un programme de cours introduit par un pouvoir organisateur

A. Procédure d'approbation

Une proposition de programme de cours peut concerner soit l'ouverture d'un nouveau cours, soit l'organisation d'un cours déjà existant. La procédure est identique dans les deux cas.

Le projet doit être transmis à l'administration entre le 15 octobre et le 30 avril au plus tard.

L'administration en accuse bonne réception, lui attribue un numéro d'ordre et le transmet pour avis à l'Inspection de l'Enseignement artistique.

Celle-ci examine le projet de programme de cours afin de déterminer si la mise en œuvre de celui-ci permettrait d'atteindre les objectifs d'éducation et de formation artistiques et les compétences à maîtriser ainsi que d'exercer les compétences, tels que défini dans les annexes de l'arrêté du 11 octobre 2023.

En cas d'avis de conformité rendu par l'Inspection, le projet de programme de cours est soumis à l'approbation du Gouvernement. Celui-ci communique sa décision au pouvoir organisateur dans les 50 jours calendrier à dater de la réception du projet.

En cas d'avis de non-conformité dûment motivé par l'Inspection, l'administration en informe le pouvoir organisateur dans les 50 jours calendrier à dater de l'envoi du projet.

Le pouvoir organisateur peut demander l'organisation d'une rencontre avec l'Inspection avant la rédaction d'un nouveau projet de programme de cours amendé. Cette rencontre a pour objectif de favoriser le dialogue autour des perspectives d'amélioration que le pouvoir organisateur va apporter au document en vue d'aboutir à sa conformité.

⁴ Ibid., article 7.

Le pouvoir organisateur peut réintroduire un projet de programme amendé sous la forme d'une nouvelle demande, qui sera examinée durant l'année scolaire en cours pour autant qu'il l'envoie avant le 30 avril de cette année⁵.

B. Entrée en vigueur

Le programme de cours d'un pouvoir organisateur entre en application l'année scolaire qui suit la date de son approbation. Dans le cadre de l'ouverture d'un nouveau cours, cette approbation reste valable pour une entrée en vigueur à la rentrée d'une année scolaire ultérieure⁶.

3. Mesures transitoires

3.1. Cours nouvellement créés

L'arrêté du 11 octobre 2023 a créé de nouveaux cours, tant complémentaires que de base (cf. *supra*, l.1.).

L'organisation de tout nouveau cours nécessite soit un programme de cours approuvé par le ministre compétent pour l'ESHR, soit un programme de cours de référence.

Cependant, pour l'année scolaire 2024-2025, des mesures transitoires prévoient une procédure simplifiée, permettant l'organisation des nouveaux cours dans des délais relativement rapides.

En effet, un pouvoir organisateur qui souhaite organiser un nouveau cours doit en adresser une demande à l'administration pour le 14 juin 2024 au plus tard à l'adresse : esahr@cfwb.be.

La demande doit être accompagnée d'un dossier comprenant au minimum une description des contenus d'apprentissage pour la ou les années d'études envisagées.

L'avis du Conseil des études portant sur l'ouverture du cours concerné devra être joint à la demande⁷. Celui-ci doit parvenir à l'administration pour le 5 juillet 2024 au plus tard à l'adresse : esahr@cfwb.be.

L'administration accuse bonne réception de la demande et du dossier qui l'accompagne et les transmet pour avis à l'Inspection de l'Enseignement artistique avant leur envoi au Gouvernement.

Celui-ci communique sa décision au pouvoir organisateur.

⁵ Ibid., article 8.

⁶ Ibid., article 9.

⁷ Ibid., article 11.

3.2. Cours modifiés

En vertu des mesures transitoires, les programmes des cours modifiés (cf. *supra*, I.2.) en vigueur dans l'établissement en 2023-2024 restent valables jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025-2026.

Les pouvoirs organisateurs de l'ESHR disposent donc d'un délai de deux années scolaires (2024-2025 et 2025-2026) pour mettre leurs programmes de cours en conformité, l'échéance étant fixée au 31 juillet 2026.